# Affaires courantes

# **PÉTITIONS**

#### LES CRIMES AVEC VIOLENCE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour présenter aujourd'hui une pétition dûment certifiée, conformément à l'article 36 du Règlement. Elle réunit les signatures de nombreux habitants de Kingston, d'Odessa, de Newburgh et d'autres localités environnantes, en Ontario.

Les pétitionnaires se préoccupent de la violence dans notre société et demandent au Parlement de reconnaître que les crimes violents contre les personnes sont graves et font horreur à la société; ils demandent en outre à la Chambre de modifier le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle pour réduire la violence au minimum.

## L'ÉTIQUETAGE DES BOISSONS ALCOOLIQUES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter des pétitions signées par 6 983 habitants de la Colombie— Britannique.

Ces pétitionnaires demandent au gouvernement de reconnaître que l'alcool est une drogue et que bien des gens ignorent les dangers qu'il présente pour la santé, étant donné que c'est un produit qui jouit d'une si grande popularité dans notre société. C'est particulièrement le cas des femmes enceintes dont beaucoup ne savent pas que le fait de boire peut provoquer des malformations congénitales. En outre, la consommation d'alcool peut amoindrir l'aptitude d'une personne à opérer une machine ou à conduire un véhicule, causer de l'hypertension ainsi qu'entraîner une maladie du foie, le cancer et bien d'autres toxicomanies.

À certains endroits, comme au Yukon et aux États-Unis, on a déjà commencé à apposer des étiquettes sur les bouteilles pour mettre les gens en garde contre l'alcool. C'est ainsi que l'alcool fabriqué au Canada doit porter ce genre d'étiquettes pour pouvoir être exporté aux États-Unis.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement de songer à exiger que toutes les boissons alcooliques portent une étiquette prévenant les consommateurs, et notamment les femmes enceintes, des dangers que l'alcool présente pour la santé. Je profite de l'occasion pour féliciter la dame de la Colombie-Britannique qui a organisé cette pétition. Tous les députés le savent, une de mes électrices, Joy Gilmore, oeuvre très activement dans ce dossier.

#### LA TAXE SUR LES APPELS INTERURBAINS

M. Brian L. Gardiner (Prince George — Bulkley Valley): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir présenter une pétition en vertu de l'article 36 du Règlement. Elle est signée presque exclusivement par des habitants de Burns Lake, dans ma circonscription, en Colombie—Britannique. Par contre, elle est vraiment présentée au nom de tous les habitants du Nord de la province.

Les pétitionnaires expriment leur préoccupation face au coût supplémentaire que représente la taxe sur les appels interurbains. Les gens qui vivent dans les localités rurales du Nord sont davantage appelés à faire des interurbains pour obtenir des services de santé ou d'information, par exemple.

Les signataires demandent au Parlement de voir à ce que les habitants du Nord bénéficient d'un régime d'imposition juste.

### LE PROJET DE BAIE JAMES II

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition dûment certifiée et conforme à l'article 36 du Règlement. Elle est signée par des centaines de Canadiens qui s'inquiètent parce qu'Hydro-Québec a l'intention de donner le feu vert au projet connu sous le nom de Baie James II.

Les signataires sont mécontents du fait que ce projet n'a pas été soumis au processus fédéral d'évaluation environnementale et pensent qu'il nuirait à la santé, au mode de vie et à la culture des Cris du Nord du Québec s'il était réalisé tel que proposé.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de procéder à une évaluation environnementale complète de toutes les facettes du projet qui relèvent de l'administration fédérale.

### QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 103, 210 et 222.